



Le Président Andry Rajoelina lors de son investiture à Mahamasina, le 19 janvier 2019

Lors de son discours d'après son investiture, le 19 janvier 2019 au stade de Mahamasina, le Président Andry Rajoelina a annoncé la mise en place de gouverneurs pour chacune des actuelles régions de la Grande île. Ces gouverneurs remplaceront les chefs de région dont les décrets de nomination ont été abrogés. Déjà, cela me fait tiquer car ces gouverneurs seront encore nommés et non élus. Certains l'ont déjà été. A mon sens, cette procédure est aux antipodes de la notion même de démocratie qui implique le suffrage universel direct (électeurs) ou indirect (grands électeurs). Mais le tir a été rectifié car il paraît qu'ils ne seront là qu'à titre provisoire et qu'il y aura, ultérieurement (quand?), des élections à leur sujet. Mais quel est le rôle exact de ces gouverneurs de région de Madagascar nommés ? Quelle est aussi l'histoire de ce système ailleurs et dans la Grande île ? Dossier mémoire enrichissant.

Le Président Andry Rajoelina en a touché un mot, à l'aéroport de Beravina, à Fianarantsoa, le 27 février 2019. Ainsi, pour le Chef de l'État, "la mise en place des gouverneurs de région participera à une décentralisation effective ainsi qu'à un développement répondant aux besoins de chaque localité de Madagascar"

. Dans cette optique, un budget d'un milliard d'ariary sera alloué à chaque gouverneur de région pour la construction d'infrastructures au niveau de leurs communes telles que les routes, les marchés, les écoles. A long terme, ce budget sera réajusté selon les besoins de chaque localité. Et, selon le communiqué de la Direction de la Communication et des Relations Publiques à ce sujet:

"Les projets réalisés par chaque gouverneur de région seront évalués régulièrement à travers des paramètres quantifiables et mesurables (nombres d'écoles et hôpitaux construits, étendues de routes réhabilitées,...

).

Par ailleurs, un conseil du gouvernorat se tiendra régulièrement, entre le Président de la République, le gouvernement et les gouverneurs, pour, à la fois, un suivi des actions menées

dans chaque localité mais également pour répondre aux besoins de la population”.

Mais, au fait, qu'est-ce qu'un gouvernorat ? De manière simplifiée, c'est le territoire ou la zone de compétence d'un gouverneur. Selon wikipédia, “

Gouverneur” est un titre qui a désigné différentes fonctions suivant les pays et les périodes. En règle générale, le gouverneur est la personne qui détient le pouvoir exécutif civil ou militaire, ou les deux, d'une province, d'un État (dans le cas d'une fédération) ou d'une colonie.

Le gouverneur répond le plus souvent à une autorité supérieure, bien souvent le chef de l'État ou le gouvernement du pays pour lequel il agit. Dans un État fédéral, il gouverne au nom du pouvoir central s'il est nommé ou de manière autonome s'il est élu (cas par exemple des États d'Amérique du Nord).

Ce titre était également donné à des représentants locaux de compagnies qui commandaient une place forte, un château, une citadelle, une forteresse ou encore une région militaire. Enfin, le titre de gouverneur peut aussi être attribué à une personne, souvent nommée par l'État, dirigeant une grande institution ou une banque, comme la Banque Centrale de Madagascar.

Pour le Président Andry Rajoelina, *“les gouvernorats de région auront un rôle plutôt économique. Ils seront ainsi dotés de gros budgets d'investissement”.*

Il est donc intéressant de vous emmener faire un voyage dans le passé et vous aurez une idée plus large et une connaissance plus approfondie de cette histoire de gouvernorat et de gouverneurs à Madagascar. Car ce système et ces personnalités ne sont pas une nouveauté dans la Grande île.

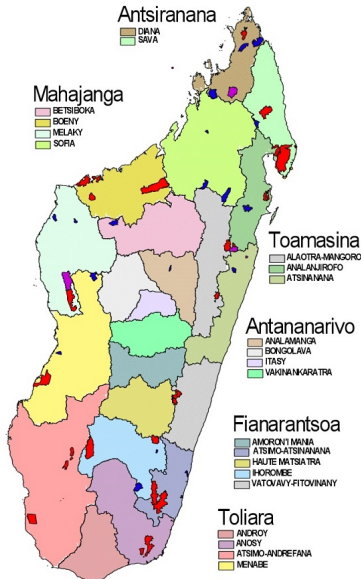
Madagascar a connu le système de gouvernorat sous la période de colonisation au cours de laquelle le Gouverneur Général détenait un pouvoir quasi absolu car, nommé par le Ministre des colonies, il représentait le Président de la république française.

Madagascar. Vous avez dit Gouvernorat ?

Jeudi, 27 Février 2020 18:25 - Mis à jour Jeudi, 27 Février 2020 18:35



Antsirana, Diego Suarez, 15 octobre 1887. Assis au premier plan au milieu et de



[REDACTED]



Le général Gallieni, gouverneur de Madagascar. (Photographie de 1914). Gallieni est assis au centre. Image extraite de: Louis Brunet, L'œuvre de la France à Madagascar: la conquête - l'organisation - le général Gallieni,

[REDACTED]



[REDACTED]